

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

de la séance du 25 Mars 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-cinq Mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Jurançon, régulièrement convoqué par convocation adressée le 19 Mars 2019 et affichée le même jour, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel Bernos, Maire.

Présents : Mesdames MANUEL, SABROU, MARSAA-DUCOLONER, CASENAVE, HERNANDEZ, BONELLI, DUPARCQ, DUFAU, TIZON,
Messieurs BERNOS, MALO, LOUSTAU, DURROTY, TISNE, REYROLLE, LAPOUBLE-LAPLACE, BARTHELME, DELALANDE, COLERA, HAMELIN, DEARY, BARNEIX

Absents avec pouvoirs : Madame EL HADRIOUI (pouvoir à Madame MARSAA DUCOLONER)
Madame BERCAIRE (pouvoir à Monsieur MALO)
Madame CARRAZ-SANSOUS (pouvoir à Monsieur LOUSTAU)
Monsieur JUNGAS (pouvoir à Monsieur COLERA)
Madame DESCOUBES (pouvoir à Monsieur DEARY)

Absents excusés : Madame BURGIO
Monsieur CANTOUNAT

Secrétaire : Monsieur BARTHELME

Le procès-verbal de la séance du 18 Février 2019 n'appelle aucun commentaire, il est approuvé à l'unanimité des voix.

ORDRE DU JOUR

- 1. Débat d'Orientations Budgétaires 2019 - Rapport d'Orientations Budgétaires**
- 2. Compte de Gestion 2018**
- 3. Compte Administratif 2018**
- 4. Création d'une régie de recettes – produits des cimetières**
- 5. Tarification régie de recettes – Produits des cimetières**
- 6. Tarification droits de place marché de plein vent**

- 7. Renouvellement du réseau Basse Tension avenue Gaston Cambot : convention de servitude pour le passage d'un câble souterrain**
- 8. Avis sur le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDID)**
- 9. Convention de mise à disposition d'un ACFI**
- 10. Création d'emplois non permanents**
- 11. Commission accessibilité : rapport annuel 2018**
- 12. Don de l'Association des Maires 64 à la Commune – Intempéries 2018**

1. Débat d'Orientations Budgétaires 2019 – Rapport d'Orientations Budgétaires

Rapporteur : Bruno DURROTY

Conformément aux articles L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifiés par la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les Communes comptant plus de 3.500 habitants sont tenues à l'organisation d'un Débat d'Orientations Budgétaires.

Ce débat qui constitue une étape obligatoire de la procédure budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif.

Un rapport, joint en annexe, est présenté sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette.

Ce débat qui constitue une étape obligatoire de la procédure budgétaire, s'est donc tenu dans le délai légal de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

Il est proposé à l'Assemblée de débattre sur ce rapport.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2019

RAPPELS

- Le débat d'Orientations Budgétaires est une **obligation légale** pour toutes les communes de + de 3500 habitants (loi du 6/02/1992)
- Etape essentielle du cycle budgétaire, il fait l'objet d'une **délibération spécifique** ; il se tient dans un délai de 2 mois avant l'examen du Budget Primitif (art.L2312-1 du CGCT)
- Le DOB est l'occasion :
 - De **rendre compte de la situation financière et budgétaire** de la collectivité au regard du contexte économique et institutionnel actuel
 - De **délibérer sur les grandes orientations** du futur exercice budgétaire, pour mettre en évidence les axes de la politique locale

Le Débat d'Orientations Budgétaires fait l'objet d'un **RAPPORT** ici présenté.

2

SOMMAIRE

PARTIE 1 : Contexte général d'élaboration du BP 2019

A) Contexte économique

1. A l'échelle de la zone euro
2. Situation de la France
3. Situation des finances publiques

B) Loi de Finances pour 2019

1. La réforme de la taxe d'habitation
2. Réduction du déficit public
3. Trajectoire des finances locales
4. Mesures en faveur de l'investissement local
5. Outils de péréquation
6. Mesures diverses

1

SOMMAIRE

PARTIE 2 : Les grandes orientations 2019

A) Fonctionnement

1. Dépenses de fonctionnement: orientations
2. Recettes de fonctionnement: orientations

B) Investissement

1. Dépenses d'investissement: orientations
2. Recettes d'investissement: orientations

C) Prospectives

1. Evolution de l'endettement 2019- 2022
2. Perspectives d'investissement 2019 - 2020

4

PARTIE I

CONTEXTE GÉNÉRAL D'ÉLABORATION DU BP 2019

CONTEXTE GÉNÉRAL D'ÉLABORATION DU BP 2019

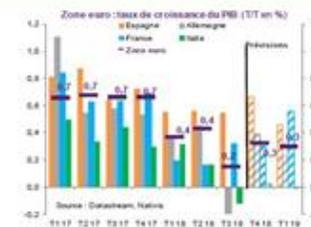
A) CONTEXTE ECONOMIQUE

A L'ÉCHELLE DE LA ZONE EURO
SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE
SITUATION FINANCES PUBLIQUES
EVOLUTION DES OUTILS DE PÉRÉQUATION

CONTEXTE GENERAL BP 2019 A l'échelle de la zone euro

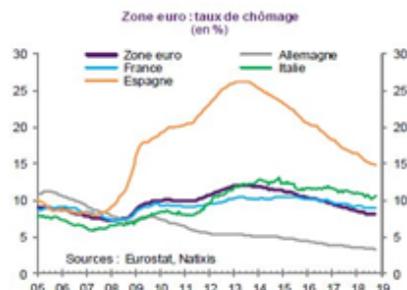
Suite à une nette embelle en 2017 avec un taux de croissance trimestriel stable à 0,7 % T/T, la croissance de la zone euro s'est considérablement affaiblie en 2018. Après deux premiers trimestres au ralenti (0,4 % T/T), elle a davantage chuté au T3 atteignant tout juste 0,2 % T/T. Si l'Espagne s'est relativement bien maintenue (0,6 % T/T) et si la France a progressé (0,4 % T/T) au T3, la croissance est entrée en territoire négatif en Italie (-0,12 % T/T), et davantage encore en Allemagne (-0,2 % T/T) en raison du ralentissement de la production industrielle et plus particulièrement de celle de l'automobile, fortement affaiblie par l'entrée en vigueur en septembre de nouvelles normes concernant les tests des émissions de gaz à effet de serre sur les voitures neuves.

Les indicateurs avancés, notamment celui des nouvelles commandes à l'export, se sont retournés dès le début de l'année, se rapprochant progressivement de la zone de contraction. Leur dégradation reflète la détérioration de l'environnement international, marqué par les tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis, les difficultés des pays émergents, ainsi que l'incertitude croissante entourant le Brexit. En fin d'année, les indicateurs avancés, en Italie dès octobre et en France depuis décembre, ont basculé en zone de récession, reflétant les tensions sociales et politiques internes à ces deux pays (tensions sur le budget en Italie, et mouvement des gilets jaunes en France).



CONTEXTE GENERAL BP 2019

A l'échelle de la zone euro



8

CONTEXTE GENERAL BP 2019

Situation économique de la France



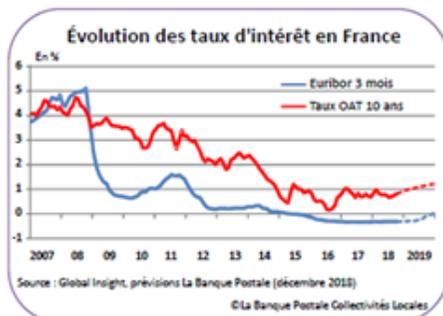
Principaux indicateurs économiques (moyennes annuelles)	2018e	2019p
Taux de croissance du PIB	1,6%	1,5%
Taux d'inflation	1,9%	1,2%
Taux de chômage	8,8%	8,8%

e : estimations p : prévisions © La Banque Postale Collectivités Locales
Source : INSEE, prévisions La Banque Postale (décembre 2018)

9

CONTEXTE GENERAL BP 2019

Situation économique de la France



Taux d'intérêt (%)		2018e	2019p
Euribor 3 mois	Moyenne annuelle	-0,3	-0,2
	Fin d'année	-0,3	-0,1
OAT 10 ans	Moyenne annuelle	0,8	0,9
	Fin d'année	0,7	1,1

e : estimations p : prévisions © La Banque Postale Collectivités Locales
Source : Global Insight, prévisions La Banque Postale (décembre 2018)

10

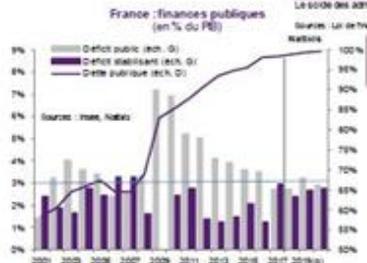
CONTEXTE GENERAL BP 2019

Situation finances publiques

Principaux agrégats de finances publiques, prévisions du gouvernement (Loi de finances 2019)

% du PIB	2016	2017	2018	2019
Capacité de financement des administrations publiques	-3,5	-2,7	-2,7	-3,2
Solde structurel des administrations publiques	-2,5	-2,3	-2,3	-2,3
Etat	-3,4	-2,8	-	-
Organismes d'administration centrale	-0,1	-0,1	-	-
Collectivités locales	0,1	0,0	-	-
Administrations de sécurité sociale	-0,1	0,3	-	-
Dette des administrations publiques	98,2	98,5	-	-
Taux de Prélèvements obligatoires	44,6	45,3	-	-
Taux de dépenses publiques (hors crédits d'impôts)	55,0	55,1	-	-

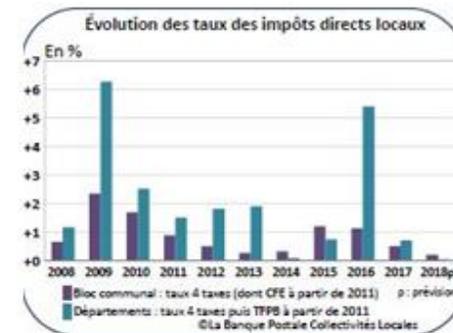
Le solde des administrations publiques peut différer de la somme des soldes des sous-secteurs du fait des arriérés (ajusté 0,1 point)



11

CONTEXTE GENERAL BP 2019

Situation finances publiques



12

CONTEXTE GENERAL BP 2019

Situation finances publiques

Finances locales 2018 (estimations)*

Recettes de fonct.	226,6 Mds€, +1,3 %
Dépenses de fonct.	183,9 Mds€, +0,9 %
Épargne brute	42,8 Mds€, +2,8 %
Investissement	54,2 Mds€, +7,0 %
Encours de dette	182,9 Mds€, +0,5 %

Finances des communes 2018 (estimations)*

Recettes de fonct.	82,1 Mds€, +1,5 %
Dépenses de fonct.	70,0 Mds€, +0,7%
Épargne brute	12,0 Mds€, +6,4 %
Investissement	22,6 Mds€, +7,2 %
Dette	65,4 Mds€, +0,3 %

Finances des EPCI à fiscalité propre 2018 (estimations)*

Recettes de fonct.	43,8 Mds€, +1,6 %
Dépenses de fonct.	38,6 Mds€, +2,2%
Épargne brute	5,1 Mds€, -2,5 %
Investissement	9,4 Mds€, +8,9 %
Dette	25,5 Mds€, +2,5 %

13

CONTEXTE GENERAL BP 2019

Situation finances publiques



14

CONTEXTE GÉNÉRAL D'ÉLABORATION DU BP 2019

B) LA LOI DE FINANCES 2019 & LPFP 2018-2022

POURSUITE DE LA RÉFORME DE LA TAXE D'HABITATION
 RÉDUCTION DU DÉFICIT PUBLIC
 TRAJECTOIRE DES FINANCES LOCALES
 MESURES EN FAVEUR DE L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL
 OUTILS DE PÉRÉQUATION
 MESURES DIVERSES



15

CONTEXTE GENERAL BP 2019

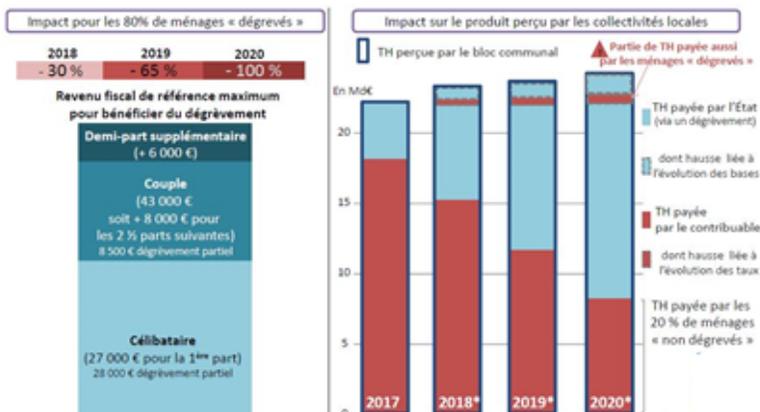
Poursuite de la réforme de la Taxe d'habitation

- **Objectif:** 80 % des foyers dispensés du paiement de la TH au titre de leur résidence principale d'ici 2020
- **L'objectif sera atteint de manière progressive :** les contribuables éligibles au dégrèvement ont bénéficié d'un dégrèvement de 30% en 2018 ; de **65 % en 2019** ; de 100% en 2020
- **L'Etat prend en charge** la partie de la TH concernée par le dégrèvement. Les éventuelles ↗ ou ↘ ou suppressions d'abattement seront supportées par les contribuables non-éligibles au dégrèvement.

16

CONTEXTE GENERAL BP 2019

Poursuite de la réforme de la Taxe d'habitation



17

CONTEXTE GENERAL BP 2019

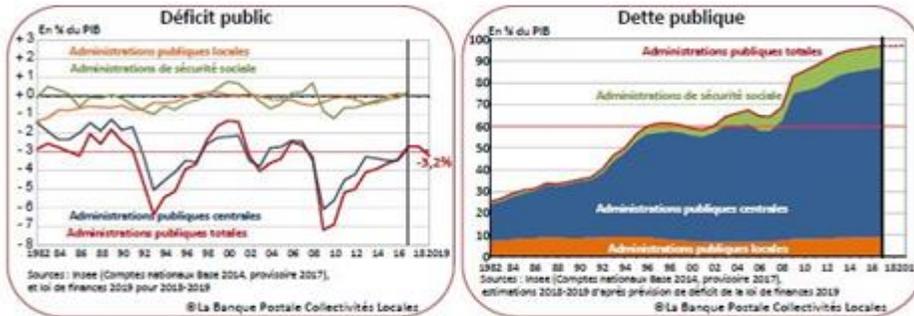
Poursuite de la réduction de déficit public

Objectif national d'évolution des dépenses de fonctionnement	Évolution annuelle moyenne 2018/2022	Réduction du besoin de financement* des CL				
Collectivités locales	+ 1,2 %	2018	2019	2020	2021	2022
Communes	+ 1,1 %	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6
Groupements à fiscalité propre	+ 1,1 %					
Départements	+ 1,4 %					
Régions	+ 1,2 %					
		Annuel (en Md€)				
		-2,6	-5,2	-7,8	-10,4	-13
		Cumulé (en Md€)				

18

CONTEXTE GENERAL BP 2019

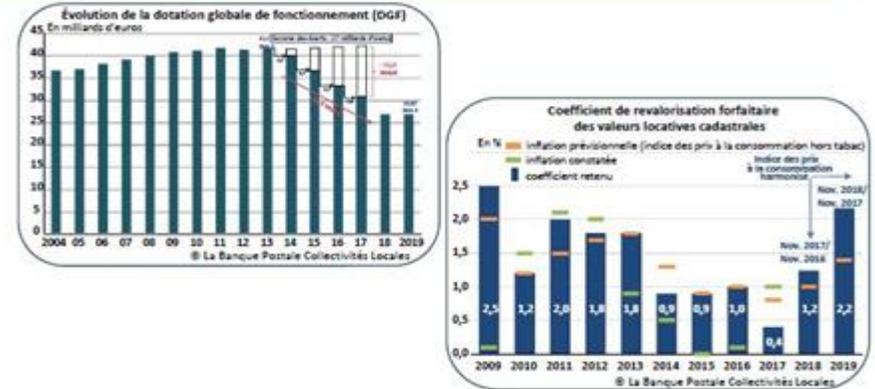
La trajectoire des finances publiques



19

CONTEXTE GENERAL BP 2019

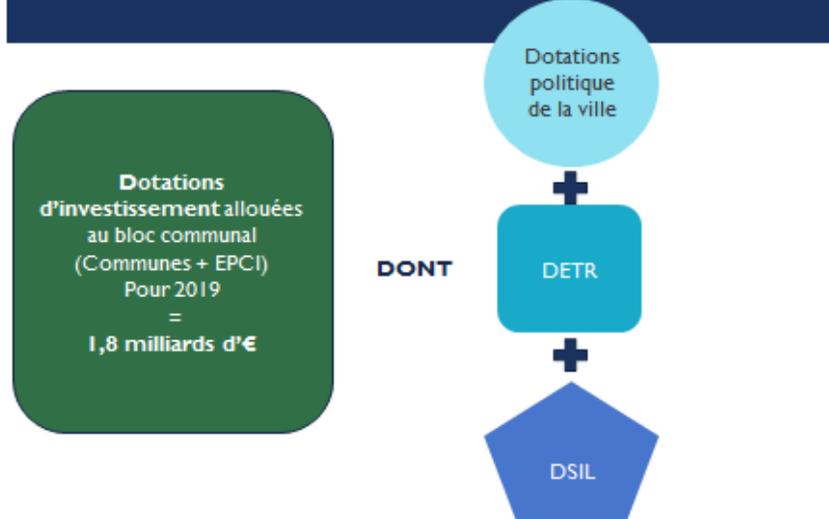
La trajectoire des finances publiques



20

CONTEXTE GENERAL BP 2019

Mesures en faveur de l'investissement local



21

CONTEXTE GENERAL BP 2019

Mesures en faveur de l'investissement local

Dotation politique de la ville

Elle se stabilise à **150** millions € en 2019.

Cet article modifie les modalités de répartition de la DPV pour :

- prendre en considération l'absence d'actualisation de la population retenue dans le calcul du ratio entre la population résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville et la population totale,
- rendre éligibles à cette dotation les communes qui comprennent un quartier présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et considérés comme d'intérêt régional,
- élargir le critère fondé sur l'éligibilité à la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUS),
- décaler le nombre de communes éligibles à la DPV (aujourd'hui fixé à 180 communes) : 199 communes seraient éligibles en 2019, dont 17 en Outre-mer.

22

CONTEXTE GENERAL BP 2019

Mesures en faveur de l'investissement local

Dotation d'équipement territoires ruraux (DETR)

1 046

millions € en 2019.

Quand la dotation est accordée dans le cadre d'un contrat passé entre l'Etat et la collectivité, les maîtres d'ouvrage désignés par le contrat peuvent maintenant être bénéficiaires de la subvention.

Tous les EPCI, sauf ceux ayant une population supérieure à 75 000 habitants autour d'une commune contre de plus de 20 000 habitants, sont éligibles à la DETR. La LFI 2019 ajoute un critère de densité de population, fixé à 150 hab./km², seuil à ne pas dépasser pour pouvoir bénéficier de cette subvention.

Par ailleurs, la LFI 2019 instaure la publication, sur le site internet officiel de l'Etat dans le département, de la liste des opérations ayant bénéficié d'une subvention, ainsi que le montant des projets et celui de la subvention de l'Etat avant le 30 septembre de l'exercice en cours. Une liste rectificative ou complémentaire pourra être publiée si besoin avant le 30 janvier de l'exercice suivant.

Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

570

millions € pour 2019, contre 615 millions € dans la LFI 2018. La LFI ajuste également le millésime de la population à prendre en compte pour la répartition des montants alloués à chacune des collectivités.

23

CONTEXTE GENERAL BP 2019

Evolution des outils de péréquation

Rappel : l'article 72-2 de la Constitution dispose que « la loi prévoit des dispositifs de péréquation destinés à favoriser l'égalité entre les collectivités territoriales ».

Objectif de la péréquation : égaliser les situations et atténuer les disparités de ressources au regard des charges particulières de chaque entité.

■ PEREQUATION VERTICALE

Il s'agit pour l'Etat de **répartir équitablement** les dotations qu'il verse entre les **différents échelons de collectivités territoriales** (Régions / départements / Intercommunalités / Communes).

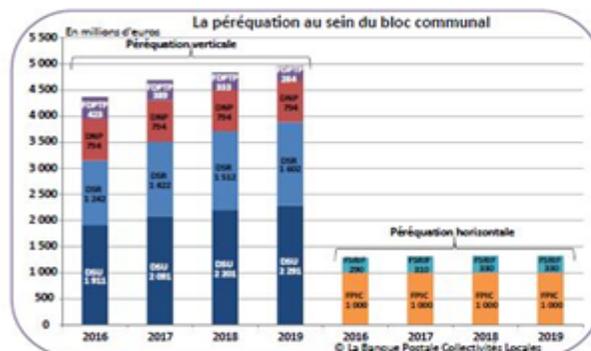
■ PEREQUATION HORIZONTALE

Elle s'opère **entre les collectivités territoriales d'un même niveau**, les ressources fiscales des collectivités les plus riches étant prélevées au profit des collectivités les moins favorisées.

24

CONTEXTE GENERAL BP 2019

Evolution des outils de péréquation



- FDPTP : fonds départementaux d'équipement local professionnel
- DNP : dotation nationale de péréquation
- DSR : dotation de solidarité rurale
- DSU : dotation de solidarité urbaine
- FSRIIF : fond de solidarité inter-régions de France
- FPIC : fond de péréquation ressources intercommunales et communales

25

CONTEXTE GENERAL BP 2019

Evolution des outils de péréquation

Zoom sur le FPIC

FPIC = Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal

■ A l'échelle de l'Etat

= un dispositif mis en place par l'ETAT, qui permet, à partir d'un indicateur de ressources unique (le **potentiel financier agrégé**), de **redistribuer des ressources aux EPCI** les moins favorisés en « ponctionnant » les EPCI les plus favorisés.

■ A l'échelle locale

= un dispositif mis en place par les exécutifs locaux qui permet, selon des critères définis localement, de **déterminer la répartition des charges/des reversements entre l'EPCI et ses communes membres**.

Nouveauté LFP 2019 : Révision à la hausse du plafond de contribution au FPIC à 14% des recettes fiscales et quasi-fiscales

26

CONTEXTE GENERAL BP 2019

Evolution des outils de péréquation

Zoom sur le **FPIC**

Au niveau du budget de l'Etat, bien que l'enveloppe budgétaire allouée au FPIC demeure identique à celle de 2018, la situation individuelle de chaque EPCI et donc, de chaque Commune, peut varier par rapport à l'année précédente, en « FPIC contribution » (dépense) comme en « FPIC reversement » (recette).

27

CONTEXTE GENERAL BP 2019

MESURES DIVERSES

- Poursuite de la mise en oeuvre de la **contractualisation entre l'Etat et les collectivités les + importantes** (LPFP 2018-2022) pour une meilleure maîtrise des dépenses de réelles de fonctionnement (limitée à 2%) et réduction des besoins de financement (-2,6Md€)
- Réforme de la **dotacion d'intercommunalité** (art 79 du PLF) : fusion des enveloppes pour l'ensemble des catégories (Communauté d'Agglomération, Communauté Urbaine, Communauté de Communes) et prise en compte du revenu par habitant dans les critères d'attribution, nouvelles règles de garanties pour limiter la baisse individuelle d'une année sur l'autre.

28

CONTEXTE GENERAL BP 2019

MESURES DIVERSES

- Report d'un an (en 2020) de la date d'entrée en vigueur de l'**automatisation du traitement du FCTVA** à partir des données comptables dématérialisées
- Instauration à titre expérimental pour les collectivités volontaires, du **Compte Financier Unique (CFU)** – fusion du compte administratif et du compte de gestion, potentiellement généralisé d'ici à 2022

29

PARTIE 2 :

GRANDES ORIENTATIONS 2019

A - GRANDES ORIENTATIONS FONCTIONNEMENT

31

OBJECTIFS POLITIQUES 2019

Section de fonctionnement / propositions

- Non-recours au levier fiscal
- Poursuite du travail d'optimisation des dépenses courantes
- Poursuite des efforts pour restaurer la capacité d'autofinancement de la commune :
 - en agissant notamment sur certains tarifs des services municipaux
 - en initiant une politique de gestion active du patrimoine
- Aligner le niveau de masse salariale avec le niveau de service public déployé par la commune
- **Entretien et rénover les espaces publics** partagés et utilisés par tous (propreté et embellissement de la Commune)

32

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES FONCTIONNEMENT Orientations 2019

- Les recettes fiscales : proposition du maintien des taux 2017

Nature des taxes	Bases prévisionnelles 2019	Taux prévisionnels 2019	Rappel taux 2018
Taxe d'habitation	14 111 000	11,97 %	11,97 %
Taxe foncier bâti	10 978 000	12,66%	12,66%
Taxe foncier non-bâti	61 000	31,16%	31,16%

34

RECETTES DE FONCTIONNEMENT Orientations 2019

Globalement, il est prévu une \searrow de **- 9.37 %** des recettes de fonctionnement par rapport au BP 2018 du fait :

- d'une \searrow de l'atténuation des charges de - 53.94 %
- d'une \searrow des autres produits des services de -19.57 %
- d'une \searrow des dotations et participations de - 28.37 %
- d'une \searrow des produits exceptionnels de - 63.77 %



A noter :

- Cette baisse des recettes est principalement due au « transfert » de la compétence Petite Enfance au 1^{er} janvier 2019.
- Il est envisagé de conserver une partie de l'excédent de fonctionnement 2018 sur la section de fonctionnement pour limiter la baisse trop importante des recettes (et participer à la restauration de l'épargne).

35

RECETTES DE FONCTIONNEMENT Orientations 2019

Baisse prévisionnelle de **- 9.37 %**

	BP 2019 provisoire
REMBOURSEMENTS REMUNERATIONS DU PERSONNEL	49 844.52
PRODUITS DES SERVICES (régies communales)	323 900
IMPOTS ET TAXES	4 617 029
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (dont dotations communautaires)	718 733
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE (dont revenus des immeubles)	108 000
PRODUITS FINANCIERS, EXCEPTIONNELS ET D'ORDRE	17 201
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	312 292.48
TOTAL	6 147 000 €

36

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Orientations 2019

Globalement, il est prévu une \searrow de **- 9.37 %** des dépenses de fonctionnement par rapport au BP 2018 du fait :

- d'une \searrow des charges de personnel :- 16.60 %
- d'une \searrow des charges financières :-19.42 %
- d'une \searrow des dépenses imprévues :- 40 %

A noter :

- Impact du transfert de la compétence Petite Enfance à la CAPBP au 1^{er} janvier 2019 et poursuite des efforts au niveau des charges de personnel
- Baisse des charges financières traduisant notamment une volonté de poursuivre la réduction du poids de l'endettement

37

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Orientations 2019

Baisse prévisionnelle de **- 9.37 %**.

CHAPITRE		BP 2019 provisoire €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 593 215
012	CHARGES DE PERSONNEL	3 205 683
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	120 886
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	672 049
66	CHARGES FINANCIERES	98 302
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	95 575
022	DEPENSES IMPREVUES	30 000
042	AMORTISSEMENTS	331 290
TOTAL		6 147 000 €

38

B - GRANDES ORIENTATIONS 2019 INVESTISSEMENT



40

RECETTES D'INVESTISSEMENT



42

OBJECTIFS POLITIQUES 2019

Section d'investissement / Proposition

- **Pas de recours à l'emprunt en 2019**, afin de « donner du souffle » à la Commune pour les investissements de demain (amélioration de la CAF)
- Priorité aux investissements qui permettent d'améliorer le quotidien de tous les jurançonnais : **voirie** et **accessibilité** (Ad'ap)
- Finalisation d'aménagements, portés en **partenariat avec d'autres structures publiques** (CAPBP, Syndicat Berges du Gave, SMEP...) nécessaires au développement de la Commune

41

EMPRUNT ORIENTATIONS 2019

- Eu égard à l'érosion de l'épargne brute, et afin d'améliorer la capacité de désendettement de la Commune, il semble raisonnable de ne pas recourir à l'emprunt en 2019.

- Pour rappel

	2018
Encours de la dette	4 368 875,07 €
Epargne brute	377 802 €
Capacité de désendettement (ratio Klopfer)	11.56 ans

43

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Orientations 2019

Globalement, il est prévu une \searrow de - 12.38% des recettes d'investissement par rapport au BP 2018 du fait :

- **Baisse des subventions d'équipement:** - 21,9 % par rapport à 2018
- **Baisse des recettes d'ordre :** - 8,7% par rapport à 2018
- **Excédent d'investissement CA 2018** moins important qu'en 2017 :- 75.57 %

44

RECETTES PREVISIONNELLES INVESTISSEMENTS 2019 (y compris reports de crédits 2018)	
	Montants
Recettes d'Équipement	155 814,62 €
Subventions (Etat, Région, fonds de concours CDAPBP)	155 814,62 €
Recettes Financières	867 151,12 €
FCTVA	75 351,12 €
TAM	129 000 €
Excédent de fonctionnement 2018	200 000 €
Produits des cessions d'immobilisations	462 800 €
Recettes d'Ordre	331 290 €
Amortissements	331 290 €
Excédent d'investissement reporté de 2018	217 744,26 €
TOTAL	1 572 000 €

45

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT Orientations 2019

DEPENSES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT Proposition BP 2019	
DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT	802 609.47 €
DEPENSES FINANCIERES – Remboursements d'emprunts	768 690.53 €
DEPENSES D'ORDRE	700 €
TOTAL	1 572 000 €
	dont Restes à réaliser 2018 403 337.63 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT Orientations 2019

Globalement, il est prévu une \searrow de **- 12,38 %** des dépenses d'investissement par rapport au BP 2018 du fait notamment :

- d'une \searrow importante des dépenses d'équipement brut : - 27.5 %
- fin des grands projets
- volonté d'un retour à un volume d'investissement conforme aux nouvelles réalités budgétaires

PRINCIPAUX POSTES Dépenses d'équipement 2019 (propositions)	
Voirie / aménagement et embellissement urbain dont Chemin Couday, éclairage public; enfouissement réseaux; Rousse; diagnostic parc arboré	303 822 €
Politique accessibilité dont Ada'p ; PAVE	88 170 €
Modernisation numérique Dont modernisation du matériel informatique; achats de logiciels; serveurs informatiques	41 174 €
Travaux d'amélioration sur les bâtiments communaux Dont bâtiments scolaires; installations sportives ; centre de loisirs; pôle culturel	82 895 €
Travaux sécurisation berges Berges du Gave; Berges du Neez	187 012 €
Acquisitions terrains Dont terrain Laclau	61 400 €
Acquisitions diverses Dont signalétique bâtiments; mobilier bureau; matériel ST	38 136 €
TOTAL dépenses d'équipement 2019 (avec RAR)	802 609 €

ÉQUILIBRE PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

50

ORIENTATIONS 2019

Projection équilibre des opérations financières

TOTAL dépenses prévisionnelles à couvrir sur l'exercice 2019 dont	968 899,30 €
Emprunts	550 870,86 €
Emprunts SDEPA	14 690,81€
Restes à réaliser au 31 décembre 2018	403 337,63 €
TOTAL ressources propres prévisionnelles disponibles sur l'exercice 2019 dont	1 148 631,6 €
Ressources propres externes (FCTVA,TAM)	204 351,12 €
Ressources propres internes (amortissements des immobilisations)	331 290€
Restes à réaliser au 31 décembre 2018	195 246,20 €
Solde d'exécution de l'exercice précédent	217 744,26 €
Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice précédent	200 000 €
SOLDE (Dépenses à couvrir – Ressources propres)	+ 179 732,28 €

51

PERSPECTIVES PLURIANNUELLES



52

PERSPECTIVES PLURIANNUELLES Evolution de la dette 2019-2022

- Grâce à une **politique responsable de gestion de l'emprunt** (volume et structure de la dette) depuis plusieurs années, l'encours de la dette de la Commune poursuivra sa baisse dans les années à venir.

TABLEAU PRÉVISIONNEL DETTE Jurançon (y compris prêts SDEPA)

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2019	565 561,67 €	105 793,49 €	671 355,16 €	3 783 443,44 €
2020	482 927,71 €	89 811,23 €	572 738,94 €	3 300 515,74 €
2021	465 515,78 €	77 481,76 €	542 997,54 €	2 834 999,95 €
2022	458 821,51 €	65 542,49 €	524 364,00 €	2 376 168,44 €

53

PERSPECTIVES PLURIANNUELLES Grands projets d'investissement

PERSPECTIVES INVESTISSEMENTS Période 2019-2020

PROJETS	MONTANTS
Berges du Neez (ZAC Vert Galant et Forbeth) + sécurisation Berges du Gave	187 000 €
Rénovation bâtiments communaux	40 000 €
Rénovation voiries/chaussées	250 000 €
Modernisation numérique	45 000 €
Agenda d'Accessibilité Programmée (AdAP)	180 000 €
Politique énergétique (dont éclairage public)	20 000 €
Aires de jeux	40 000 €

A NOTER : Investissements réalisés en partenariat

- Finalisation aménagement zone nouveau LIDL / Gens du voyage / Parking relais : 500 000 €
- Travaux Gaston Cambot : 3 000 000 €

54

Débat :

Recettes et Dépenses de fonctionnement

J. DUFAU : quels sont les tarifs municipaux impactés par l'augmentation ?

B. DURROTY : il s'agit du tarif de location des salles pour les non jurançonnais, le tarif des repas du restaurant scolaire, du centre de loisirs. Nous restons vigilants à ne pas trop impacter les jurançonnais. Rappelons qu'aujourd'hui les tarifs appliqués font partie des plus bas de l'agglomération.

Monsieur le Maire : Le fait qu'il n'y a pas d'augmentation du point d'impôt ne signifie pas que les ménages ne subiront pas d'augmentation car la base sera augmentée de plus de 2% par le Gouvernement. Mécaniquement il y aura une hausse pour les ménages. Pour ce qui relève de notre responsabilité il n'y aura pas d'augmentation.

M. TIZON : qu'en est-il de l'obligation de scolarisation des enfants à partir de 3 ans ?

Monsieur le Maire : Nous l'avons provisionnée pour le dernier trimestre 2019.

J. DUFAU : Vous parlez de céder du patrimoine. De quoi s'agit-il ?

Monsieur le Maire : Nous avons un patrimoine lié historiquement au patrimoine scolaire et pour lequel nous n'avons plus d'obligation scolaire. Le coût d'entretien est extrêmement important, et à rendement immobilier. La Cour Régionale des Comptes en 2011 nous avait demandé de valoriser notre patrimoine. La baisse des dotations de l'Etat et le périmètre de services publics sont à prendre en compte. Ce qui ne relève plus de ce périmètre de service public doit être considéré comme une charge induite (faible rendement locatif, coût d'entretien du bâti ne justifie par la pérennisation dans le domaine public de ce type d'investissement). Par ailleurs des demandes d'accession à la propriété ont été faites. Les appartements impactés sont les 8 appartements de Louis Barthou. Se pose également le questionnement de l'appartement du concierge du centre de loisirs. La problématique de cet appartement, réside dans l'accessibilité. Il ne présente pas d'intérêt à être utilisé pour accueillir un service public.

Les appartements de Louis Barthou se situent en voie séparative par rapport au système d'Education Nationale ce qui permet cette opération, ce qui n'est pas le cas pour le groupe scolaire Jean Moulin.

Recettes Investissements

J. DUFAU : Nous devrions avoir un autofinancement, que nous n'avons pas.

Monsieur le Maire : La structure financière de la commune ne bouge pas, par contre, c'est 500.000 euros de dotations de l'Etat que nous n'avons pas. Le ratio de désendettement est lissé, il ne bouge plus par le début d'un désendettement. L'an prochain il y aura encore un stock de 500.000 euros qui tombera et l'année d'après 500.000 euros. Nous sommes dans des niveaux d'endettement par personne qui sont très bas dans notre strate. La question n'est donc pas sur l'endettement mais sur la restructuration de notre capacité d'autofinancement. La gestion de notre Ville est d'une grande complexité. Nous sommes obligés de lisser notre capacité d'autofinancement pour la structurer. Le bilan que nous avons pour 2019 sera la structure bilancielle pour le fonctionnement de notre ville pour les 10 prochaines années. Par ailleurs, les investissements de services publics auront tous été réalisés. A l'exception près du sport pour lequel il faudra faire un effort sur la prochaine mandature, la globalité des investissements sont calés.

Nous avons su profiter de cette période pour réaliser les économies d'échelle. Nous avons subi un choc en termes de trésorerie, mais nous avons pris les bonnes décisions pour lisser ce choc, que nous n'avons pas ressenti en termes de fonctionnement. Nous sommes sur notre point bas, mais nous avons des perspectives par rapport à la réalité de notre compte de fonctionnement.

M. le Maire : Nous avons fait des économies, mais pas sur les plus pauvres, car nous tenons les budgets sociaux et notre tissu associatif. Nous avons structuré notre budget de fonctionnement sur son fonctionnement et pas sur les tiers.

Projets d'investissement

Monsieur le Maire : Les aménagements vont être réalisés par des tiers (parking relai, aire des gens du voyage). La communauté d'agglomération va porter ces projets.

Toute la zone de Soubacq jusqu'au à la passerelle, de gros travaux d'assainissement et d'adduction d'eau potable vont être menés. Nous profiterons de ces travaux pour refaire la voirie, le long de la conduite de Gan, de terminer la voie verte.

Ces travaux se traduiront par l'embellissement du quartier.

F. TISNE : les travaux avenue Gaston Cambot vont débuter mi-avril 2019. L'enveloppe est de 3 millions d'euros. La totalité de l'assainissement sera fait. Conjointement d'autres concessionnaires (eau, gaz, Orange, la Fibre) interviendront sur ce chantier. Le passage de la Vuelta au mois de septembre impose de réaliser un revêtement provisoire en septembre, afin que les camions et les cars puissent stationner avenue Gaston Cambot. Après ce passage, le chantier sera ré-ouvert.

La durée du chantier doit durer 5 ou 6 mois, la partie la plus importante étant la construction du bassin de rétention entre le CF Pommiès et la rue du Gave.

Il y aura par ailleurs quelques travaux de reprises au carrefour entre Gaston Cambot et Jean Moulin.

2. Compte de Gestion 2018

Rapporteur : Bruno DURROTY

Le Compte de Gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il est proposé à l'Assemblée :

- de débattre et d'arrêter le Compte de Gestion présenté,
- et de l'approuver.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

	Résultats à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
INVESTISSEMENT	891 285,61 €		- 673 541,35 €	217 744,26 €
FONCTIONNEMENT	496 967,73 €		15 324,75 €	512 292,48 €
TOTAL	1 388 253,34 €		- 658 216,60 €	730 036,74 €

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Compte de Gestion 2018 est donc approuvé par 21 voix pour et 6 abstentions (J. DUFAU, P. HAMELIN, E. DESCOUBES, L. DEARY, D. BARNEIX, M. TIZON).

3. Compte Administratif 2018

Rapporteur : Josiane MANUEL

Le Compte Administratif constitue l'arrêté des comptes de l'Ordonnateur pour l'année 2018.

Pour ce faire, un document chiffré est joint en annexe ainsi qu'une note de présentation.

Le résultat de la section de fonctionnement 2018, c'est-à-dire l'excédent de fonctionnement de 512 292.48 euros doit ultérieurement faire l'objet d'un vote spécifique d'affectation sur le budget communal 2019.

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver le Compte Administratif 2018 présenté.

Monsieur le Maire quitte l'assemblée. La séance est alors présidée par Madame Josiane MANUEL.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2019

SOMMAIRE

A) Bilan section de fonctionnement

- 1) Les recettes de fonctionnement
- 2) Les dépenses de fonctionnement

B) Bilan section d'investissement

- 1) Les recettes d'investissement
- 2) Les dépenses d'investissement

C) Bilan financier

- 1) L'autofinancement et l'épargne
- 2) L'endettement

2

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

3

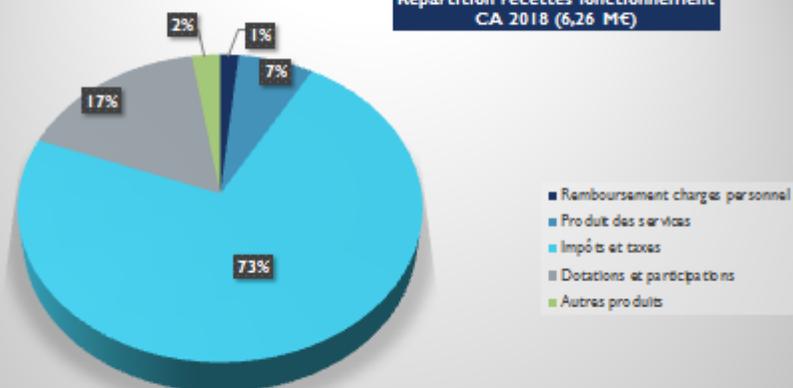
RECETTES FONCTIONNEMENT

CA 2018



FONCTIONNEMENT – Recettes CA 2018

Répartition par poste



5

FONCTIONNEMENT - Recettes

Comparatifs CA 2017-2018

RECETTES TOTALES	
CA 2017	CA 2018
6 417 247,72 €	6 269 372,06 €

Variation 2017-2018 des recettes de fonctionnement:
- 147 875,66 € soit - 2.3 %

6

FONCTIONNEMENT - Recettes

Comparatifs CA 2017-2018

NATURE DES RECETTES	CA 2017 (en €)	CA 2018 (en €)	Evolution 2017-2018 (en €)	Evolution 2017-2018 (en %)
Remboursement charges de personnel	122 127,15	101 145,92	-20 981,23	-17,18
Produits des services	408 088,25	415 168,28	7 080,03	1,73
Impôts et taxes	4 623 104,45	4 555 525,02	-67 579,43	-1,46
Dotations et participations	1 093 971,22	1 043 427,42	-50 543,80	-4,62
Autres produits de gestion courante	126 549,47	116 804,83	-9 744,64	-7,70
Produits financiers, exceptionnels et d'ordre	43 407,18	37 300,79	-6 106,39	-14,07
TOTAL	6 417 247,72	6 269 372,06	-147 875,66	-2,30

FONCTIONNEMENT

Explication évolution recettes
CA 2017- CA 2018

- **REMBOURSEMENT CHARGES DE PERSONNEL** : de 20 981 € liée notamment
 - Retour ou fin de congés longue maladie de plusieurs agents

- **PRODUITS DES SERVICES**: de 7 080,03 € liée notamment
 - ↗ Vente concessions / cave-urnes cimetière
 - ↗ Redevances d'occupation du domaine public (Réseau Gaz)

FONCTIONNEMENT

Explication évolution recettes
CA 2017-CA 2018

- **IMPOTS ET TAXES** : de 67 579,43 € liée notamment
 - Fin de l'éligibilité de la redevance des mines : - 44 000 €
 - ↘ des droits de mutation : - 31 774,36 €
 - Fin de l'éligibilité au FPIC :

L'élargissement de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées en 2017 (fusion avec CC Mieg de Béarn et CC Gave et Coteaux) a eu pour conséquence pour la Commune de Jurançon, la fin du versement de la recette FPIC à partir de 2018.

- **DOTATIONS ET PARTICIPATIONS** : de 50 543,80 € liée notamment
 - Dotation Forfaitaire : - 40 397 €
 - Fin de la compensation Taxe Professionnelle : -1 213 €
 - Participation département : - 5 428 €

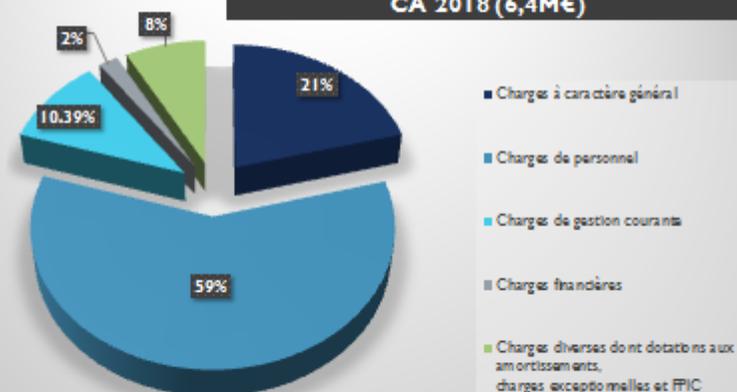
DÉPENSES FONCTIONNEMENT

CA 2018

FONCTIONNEMENT - Dépenses

CA 2018 répartition par postes

Répartition dépenses de fonctionnement 2018
CA 2018 (6,4M€)



11

FONCTIONNEMENT - Dépenses

FONCTIONNEMENT - Dépenses

Comparatif CA 2017-2018

DÉPENSES TOTALES	
CA 2017	CA 2018
6 400 889.35 €	6 254 047.31 €

Variation 2017/2018 dépenses de fonctionnement :
- 146 842.04 € soit -2,29 %

Compte Administratif	2017	2018	Evolution (en €)	Evolution (en %)
Charges à caractère général	1 281 882,73	1 312 274,99	30 412,26	2,37
Charges de personnel	3 838 871,40	3 693 025,42	-145 845,98	-3,79
Charges de gestion courante	714 907,31	649 630,43	-65 276,88	-9,13
Charges financières	138 158,30	119 787,44	-18 370,86	-13,30
Charges exceptionnelles	5 617,98	44 529,41	38 911,43	692,62
Dotations aux amortissements	328 811,83	363 140,62	34 328,99	10,44
FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales)	92 880,00	71 659,00	-21 201,00	-22,83
TOTAL	6 400 889,35 €	6 254 047,31 €	-146 842,04 €	-2,29%

12

13

FONCTIONNEMENT

Explication évolution dépenses CA 2017-CA 2018

- **CHARGES DE PERSONNEL** : ↓ de 145 645,98 € dont
 - Mise en œuvre des Contrat CEE (Centre de loisirs)
 - Décalage entre départs en retraite d'agents et arrivée de leurs remplaçants
 - Départs d'agents en retraite remplacés par des agents recrutés sur des grades d'accès
 - Choix de passer à temps partiel pour certains agents
 - Arrêts longue maladie > demi-traitement
 - Non-remplacement d'agents
 - Aucune charge de personnel en lien avec la crèche familiale en 2018 (fermée en juillet 2017)

Évolution à la baisse de ce poste malgré :

- renforcement des taux d'encadrement (service périscolaire) de septembre à décembre
- Effet GVT (glissement vieillesse technicité)

14

FONCTIONNEMENT

Explication évolution dépenses CA 2017-CA 2018

- **CHARGES DE GESTION COURANTE** : ↓ de 65 276,88€ notamment dû à :
 - la **baisse** du nombre de demandes de **subventions exceptionnelles** (associations) par rapport à 2017
 - au **portage** à compter de 2018, par le CCAS, des charges liées à la **compétence Petite enfance** :
 - RAM Berges du Gave : subvention de 17 000 €
 - Crèche 1,2,3 soleil (OGFA) : subvention de 19 900 €

Évolution à la baisse de ce poste malgré :

- Hausse des créances éteintes (annulation de dettes : jugement situations de surendettement)

15

FONCTIONNEMENT

Explication évolution dépenses CA 2017-CA 2018

- **Participation FPIC** (Fonds de péréquation ressources intercommunales)
↓ de - 21 201 €

L'élargissement de la Communauté d'Agglomération en 2017 (fusion avec CC Mieux de Béarn et CC Gave et Coteaux) a eu pour conséquence pour la Commune de Jurançon de voir sa **participation au FPIC augmenter**.

Cependant cette dépense supplémentaire n'est pas visible sur les résultats de l'exercice 2018 du fait du **non rattachement** d'une partie de cette participation au **CA 2018** (dépense à prévoir sur BP 2019).

16

FONCTIONNEMENT

Explication évolution dépenses CA 2017-CA 2018

- **DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS** : ↑ de 34 328,99 € liée notamment
 - A l'amortissement sur les équipements informatiques : + 27 282,50 € par rapport à 2017
 - A l'amortissement sur l'acquisition de véhicules : + 13 171 € par rapport à 2017
- **CHARGES EXCEPTIONNELLES** : ↑ de 38 911,43 € liée notamment
 - Aux charges exceptionnelles de gestion (dépenses liées aux intempéries Pont Larribeu) : + 28 438 €
 - Aux titres annulés sur exercice antérieur (à la demande du Trésorier ou contestation par tiers) : + 12 196,70 €

17

FONCTIONNEMENT - Dépenses

Explications des évolutions CA 2017-2018

Charges de personnel

	Montant CA 2017 en €	Montant CA 2018 en €	Evolution en €	Evolution en %
Personnel titulaire (hors charges)	2 066 222 €	2 042 990 €	- 23 232 €	- 1,12 %
Personnel non titulaire (hors charges)	426 363 €	388 674 €	- 37 689 €	- 8.84 %

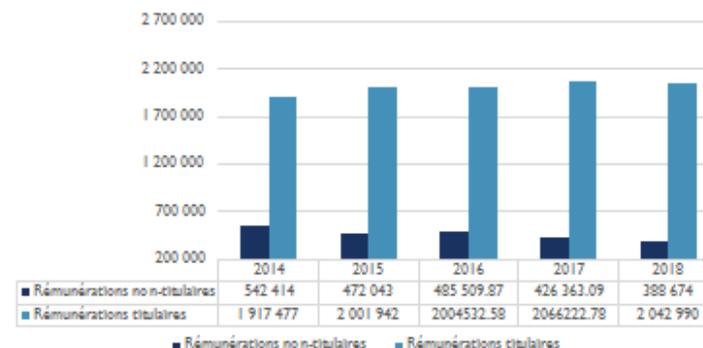
18

FONCTIONNEMENT - Dépenses

Explications des évolutions CA 2017-2018

Charges de personnel

Evolution 2014 -2018 charges de personnel (montage emploi) en €

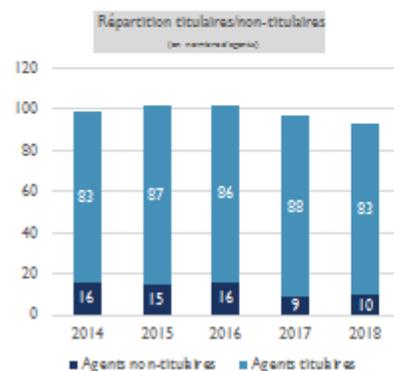


19

FONCTIONNEMENT - Dépenses

Explications des évolutions CA 2017-2018

Charges de personnel



	2017	2018
RATIO STRUCTUREL BRUT = Dépenses brutes de personnel / dépenses réelles	63,22 %	62,69 %
RATIO STRUCTUREL NET = Dépenses nettes de personnel / dépenses réelles	60,97 %	60,31 %

20

FONCTIONNEMENT - Dépenses

Explications des évolutions CA 2017-2018

Charges financières

	CA 2017	CA 2018	Différence en €	Différence en %
Intérêts de l'exercice (y compris ICNE)	138 158,30 € (ICNE 2017 = 63 040,35 €)	119 787,44 € (ICNE 2018 = 61 458,35 €)	- 18 370,86 €	- 13,3 %
Evolution ICNE - Intérêts courus non échus (comparaison CA n-1)	- 15 449,03 €	- 1 582 €	Sans objet	Sans objet

A NOTER :

Evolution de la dette SDEPA – Syndicat Energie des Pyrénées Atlantiques enfouissement des réseaux

	CA 2017	CA 2018
Intérêts SDEPA Compte 66 111	3 483,13 €	3 597,20 €
Annuités SDEPA Compte 65548	9 112,06 €	13 624,24 €

21

B – SECTION D'INVESTISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF 2018



RECETTES INVESTISSEMENT

CA 2018



INVESTISSEMENT RECETTES

Comparatif CA 2017-CA 2018

NATURE DES RECETTES réelles	CA 2017	CA 2018	Evolution	Evolution
	(en €)	(en €)	2017-2018 (en €)	2017-2018 (en %)
Recettes d'équipement (sans RAR)	1 408 101,57	99 789,46 €	- 1 308 312,11	- 92,91
Recettes financières	473 065,05	212 342,24	- 260 732,81	- 55,11
TOTAL	1 881 166,62	312 131,70 €	-1 569 034,92	- 83,41

INVESTISSEMENT

Explication évolutions recettes CA 2017-2018

- **RECETTES D'EQUIPEMENT** : \searrow de **- 1 308 312,11€** liée
 - Finalisation de projets sur l'exercice 2017 > solde des aides reçu en 2017
 - Au versement partiel (acomptes) des aides accordées pour les projets d'investissement non finalisés à la clôture de l'exercice budgétaire 2018 (Berges du Gave; Pont Larribeu)

INVESTISSEMENT

Explication évolutions recettes CA 2017-2018

■ **RECETTES FINANCIERES** : de 260 722,81 € dont

- Non affectation d'un excédent de fonctionnement en 2018

(rappel montant 2017 : 200 000 €)

- Evolution à la baisse des recettes TAM encaissées sur CA2017 : - 51 309,67 €

- Evolution à la baisse des recettes FCTVA : - 8 908 €

DÉPENSES INVESTISSEMENT

CA 2018

27

INVESTISSEMENT Explication évolutions dépenses

■ **DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT** : \downarrow de 258 578,19 € (-27,8 %) liée essentiellement à des opérations pluriannuelles dont le montant des réalisations sur 2018 a été moins important qu'en 2017 :

- Bâtiments scolaires
- Travaux cimetière
- Enfouissement réseau SDEPA
- Equipements informatiques
- Pôle culturel

A noter : Le versement au Syndicat du Gave du solde de l'acompte et des travaux réalisés sur les berges (renforcement) interviendra en 2019 – attente du Décompte Général Définitif.

■ **DÉPENSES FINANCIÈRES** : \uparrow de 29 602,88 € (+ 4,5 %) dont

- Emprunt : \uparrow du capital remboursé au titre des prêts Caisse d'Épargne, Crédit Agricole, etc...
- Emprunt : \uparrow du capital remboursé auprès du SDEPA

A noter : emprunt décidé en 2017 > 1^{er} remboursement au 1^{er} janvier 2018.

28

INVESTISSEMENT DEPENSES Comparatif CA 2017- 2018

NATURE DES DEPENSES	CA 2017 (en €)	CA 2018 (en €)	Evolution 2017-2018 (en €)	Evolution 2017-2018 (en %)
Dépenses d'équipement (sans RAR)	927 045,91	668 467,72	- 258 578,19	-27,89
Dépenses financières	650 080,32	679 683,20	29 602,88	4,55
TOTAL	1 577 126,23	1 348 150,92	-228 975,31	-14,52

Le taux de réalisation 2018 des dépenses d'équipement est de **63,52 %**
(hors subventions d'équipement)

28

INVESTISSEMENT Dépenses d'équipement (668 467.72 €) dont

GROUPE SCOLAIRE BARTHOU	GROUPE SCOLAIRE MOULIN
Couchettes empilables Maternelle Louis Barthou	Matériels informatiques Primaire et Maternelle
Trottinettes, casques trottinettes, machine à plastifier, pour l'accueil périscolaires Louis Barthou	
Matériels informatiques Primaire et Maternelle	
Mobiliers Jeux Maternelle	
Armoire, tables, chaises, pour restaurant Louis Barthou	
Achat adoucisseur d'eau Restaurant Louis Barthou	

30

INVESTISSEMENT

Dépenses d'équipement (668 467.72 €) dont

INFORMATIQUE	ATELIERS ST	POLE CULTUREL
Refonte site internet	Fourniture pose alarme anti intrusion	Matériel console de mixage projecteurs enceintes
Logiciel échelle d'intelligence Psychologue scolaire	Débroussailleuses, tronçonneuse souffleur, et taille haies	
Anti virus ESET service informatique	Balayeuse aspiratrice, Bème balai	
Certificats électroniques logiciels comptabilité/Marchés Publics /Etat Civil	Conformité signalétique des véhicules Ateliers	
Licences complémentaires logiciel Etat Civil et service Marchés Publics		
Matériel informatique Mairie et service informatique		

INVESTISSEMENT – Dépenses d'équipement (668 467.72€) dont

DIVERS

Ecrans (salle du conseil municipal)
Aspirateurs, chariots, accessoires (Maison Pour Tous ; restaurants Jean Moulin/Louis Barthou; Service Technique Gymnase)
Mobilier de bureau (Mairie; Service Technique; Bâtiment Moureu)
Souffleur à batterie (Gymnase)
Lave-vaisselle, tables (Centre de Loisirs)
Laveuse essoreuse (Crèche)
Buts Foot (stades)
Cadran horloge Eglise
Conformité signalétique des véhicules (Ateliers)
Achat de gilets par balles (service de police)
Signalétique panneaux (accueil Mairie, sentiers sportifs, divers bâtiments)
Matériels pour festivités (barnum, bâches)

INVESTISSEMENT

Dépenses d'équipement (668 467.72 €) dont

BATIMENTS DIVERS
Remplacement ventilateur de l'orgue Eglise Sainte Marie
Remplacement bloc aspiration VMC Crèche
Mise en conformité éclairage et détecteur de présence
Démolition et désamiantage de la cheminée sur la toiture de l'immeuble Prat
Remplacement chaudière au groupe scolaire Jean Moulin
Réhabilitation façades bâtiment service technique/ La Poste
Fabrication et pose portillon Maternelle Louis Barthou
Remplacement chaudière gaz Logement Louis Barthou
Remplacement vanne de mélange gaz air sur brûleur chaudières Restaurant Louis Barthou
Remplacement production eau chaude sur chaudière Gymnase

INVESTISSEMENT

Dépenses d'équipement (668 467.72 €) dont

ENVIRONNEMENT - VOIRIE

Réalisation corps de chaussée / mise en œuvre d'évacuation d'eaux pluviales / revêtement de diverses chaussées
Travaux de voirie chemin Couday; Enrobé chemin Soubacq
Reprise du chemin des Astous
Aménagement voie piétonne rue Bagnell
Création plate forme et massifs études, sondages Pont Larribeu (intempéries)
Séparation du réseau éclairage public du domaine privé rue St Exupéry
Surdimensionnement réseau et création bouche incendie rue de la Victoire
Remplacement borne incendie av Frères Barthélémy
Bornage terrain du Presbytère
Création d'un ossuaire démolition/création caveaux cimetière Eglise
Création de trames bulbes espaces verts
Arbustes pour réaménagement des espaces verts ZAC Hermann
Création de signalétique extérieure Pôle Culturel

INVESTISSEMENT

Dépenses d'équipement (668 467.72 €) dont

AMENAGEMENT/INSTALLATIONS SPORTIVES ET POLE SPORTIF

ACCESSIBILITE

Bloc d'aspiration; Remplacement bloc gaz et tube extracteur (salle polyvalente du Bernet)	Fabrication et pose de garde corps inox Maternelle Louis Barthou
Travaux de mise en conformité électrique courts tennis	Travaux sur voirie rue Jean Moulin, entrée et cour du restaurant Jean Moulin
Fabrication et pose de portes en acier Stade de Football	Conformité portes Primaires Louis Barthou/Jean Moulin Centre de Loisirs / Crèche / Restaurant / Maternelle Louis Barthou
	Conformité électrique et accès handicapés des sanitaires des groupes scolaires / restauration scolaire Jean Moulin- Louis Barthou / Centre de Loisirs / Crèche
	Conformité du sol amortissant des jeux extérieurs Maternelle Louis Barthou
	Travaux de peinture Primaires Louis Barthou/Jean Moulin Maternelle Louis Barthou
	Signalétique avenues Bagnell, Phoebus et rue Charles de Gaulle

C - BILAN FINANCIER

COMPTE ADMINISTRATIF 2018



36

37

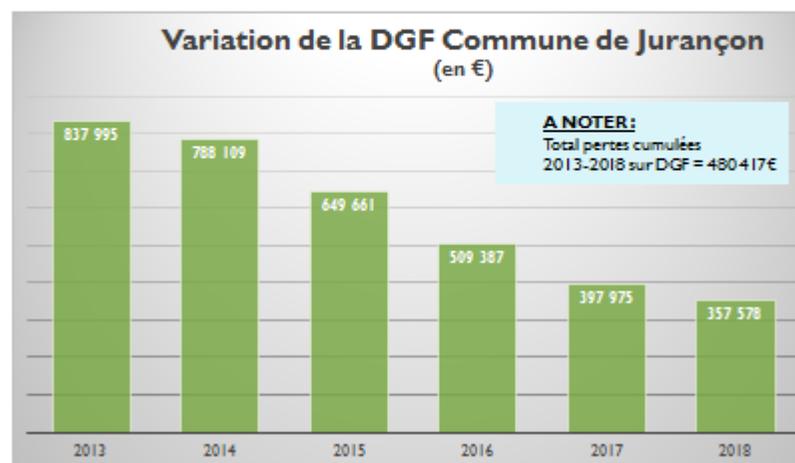
INVESTISSEMENT

Dépenses d'équipement (668 467.72 €) dont

AMENAGEMENT/INSTALLATIONS SPORTIVES ET POLE SPORTIF	ACCESSIBILITE
Bloc d'aspiration; Remplacement bloc gaz et tube extracteur (salle polyvalente du Bernet)	Fabrication et pose de garde corps inox Maternelle Louis Barthou
Travaux de mise en conformité électrique courts tennis	Travaux sur voirie rue Jean Moulin, entrée et cour du restaurant Jean moulin
Fabrication et pose de portes en acier Stade de Football	Conformité portes Primaires Louis Barthou/Jean Moulin Centre de Loisirs / Crèche / Restaurant / Maternelle Louis Barthou
	Conformité électrique et accès handicapés des sanitaires des groupes scolaires / restauration scolaire Jean Moulin-Louis Barthou / Centre de Loisirs / Crèche
	Conformité du sol amortissant des jeux extérieurs Maternelle Louis Barthou
	Travaux de peinture Primaires Louis Barthou/Jean Moulin Maternelle Louis Barthou
	Signalétique avenues Bagnell, Phoebus et rue Charles de Gaulle

BILAN FINANCIER

Dotation globale de fonctionnement (DGF)



38



L'AUTO-FINANCEMENT & L'EPARGNE

CA 2018



BILAN FINANCIER

La capacité d'auto-financement (CAF)

▪ La CAF représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement de dettes, dépenses d'équipement...)

▪ On distingue la CAF brute de la CAF nette :

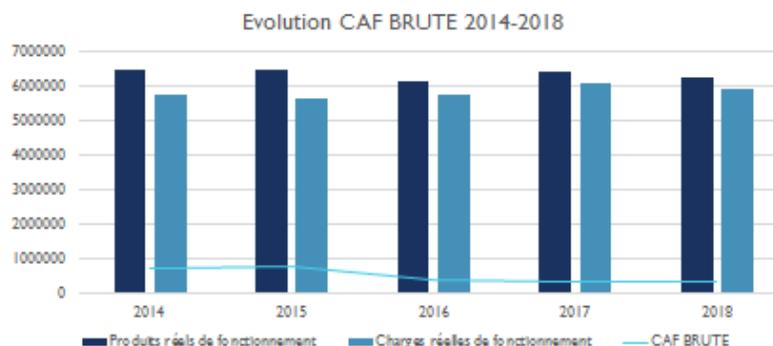
CAF brute = Produits réels (hors produits cessions d'immobilisation) – charges réelles (hors immobilisations cédées)

CAF nette = CAF brute – remboursement dettes en capital

40

BILAN FINANCIER

Evolution CAF brute



41

BILAN FINANCIER

L'épargne en 2018 (hors excédent 2017 reporté)

L'épargne de gestion : 256 433,18 €

• Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante, hors frais financiers.

L'épargne brute : 377 802,62 €

• Appelée aussi auto-financement brut, l'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie; elle est affectée à la couverture des dépenses d'investissement.

L'épargne nette : - 301 080,58 €

• L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction des amortissements de la dette. Les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

42

BILAN FINANCIER

L'épargne

Evolution du rapport $\frac{\text{encours de la dette}}{\text{recettes de fonctionnement}}$

CA 2017	CA 2018
62,17 %	69,7 %

43



L'ENDETTEMENT

CA 2018



BILAN FINANCIER L'ENDETTEMENT

Composition de la dette au 31 décembre 2018

La dette de la commune est constituée de 23 prêts dont :

- **19 à taux fixe** contractés :
 - auprès de banques dont Caisse Epargne, Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Crédit Foncier de France, Caisse des Dépôts et Consignations
 - par le SDEPA au nom de la commune (3 prêts)
- **3 à taux variable capés** contractés :
 - Auprès du Crédit Agricole (1 prêt)
 - par le SDEPA au nom de la commune (2 prêts)
- **1 prêt à taux 0** auprès de la CAF

45

BILAN FINANCIER L'ENDETTEMENT

L'encours de la dette

C'est le **montant total du capital + intérêts restant dûs** au 31 décembre.
On mesure ainsi le stock de dettes détenues par la Commune à un moment donné.

En 2018, il s'élève à **4 368 875,07 €**, soit + **9,51%** par rapport à 2017, pour revenir au niveau de 2014.



46

BILAN FINANCIER L'ENDETTEMENT

L'encours de la dette

L'encours de la dette entre le CA 2017 et le CA 2018 a évolué à la hausse malgré le fait qu'aucun emprunt supplémentaire n'a été contracté en 2018 (choix de la municipalité) car l'amortissement de 4 prêts, contractés en 2017 n'a débuté qu'au 1^{er} janvier 2018.

- **Prêts concernés :**
 - 2 prêts auprès du SDEPA : pour un montant total de 50 243,47 €
 - 2 prêts auprès de la Caisse d'Épargne : pour un montant total de 1 008 193,46 €

47

BILAN FINANCIER L'endettement

L'encours de la dette

Au cours du dernier trimestre 2017, une **démarche de renégociation** concernant 2 prêts a été menée par la Commune.

Cela a permis :

- De bénéficier d'un taux d'intérêt moins élevé (conditions favorables du marché des crédits actuel)
- De ré-échelonner les emprunts

A la demande du Trésorier de la Commune, de nouvelles écritures comptables, en lien avec cette renégociation-contraction de prêt viendront impacter le BP 2019 en investissement comme en fonctionnement (régularisation technique nécessaire).

48

BILAN FINANCIER

L'endettement

La capacité de désendettement 2018 (ratio Klopfer) : 11,56 ans

- Elle se définit par le rapport

$$\frac{\text{encours de la dette}}{\text{épargne brute}}$$

Elle permet de mesurer, en nombre d'années, la capacité de la Commune à rembourser la totalité du capital de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement brut.

- Les recommandations sur le niveau de ce ratio (Cour Régionale des Comptes) :
 - seuil de 10 ans = zone d'alerte
 - ne pas dépasser un seuil de 15 ans



49

BILAN FINANCIER

L'ENDETTEMENT

Le ratio de solvabilité 2018 : 12,77 %

- Il se définit par le rapport : $\text{Annuité (Capital + intérêts)} / \text{recettes réelles de fonctionnement}$. Ce ratio précise le poids de la charge de la dette.

Selon les recommandations de la Cour des Comptes, le seuil à ne pas dépasser se situe à 22%.

Le ratio de risque de surendettement : 0,69 an

- Il se définit par le rapport : $\text{encours de la dette au 31 décembre} / \text{recettes réelles de fonctionnement}$

Il mesure la capacité de remboursement de la dette de la collectivité en utilisant la totalité des recettes réelles de fonctionnement de l'année.

Lorsqu'il est inférieur à 1 ce ratio indique que la Commune n'est pas en surendettement.

50

DEBAT

Dépenses de fonctionnement

Monsieur le Maire : C'est une baisse de la masse dure de notre Commune. Je rappelle que les recettes sont des cycles d'évolutions potentielles, alors que les dépenses sont figées. Lorsqu'elles baissent, c'est que la commune se réforme. La baisse de la charge de personnel correspondra à la vie structurelle de la commune.

Monsieur le Maire quitte l'assemblée.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Josiane MANUEL délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Michel BERNOS, Maire, après s'être fait présenté les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer par le tableau suivant avec indication des résultats définitifs :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		496 967,73 €		891 285,61 €		1 388 253,34 €
Opération de l'exercice	6 254 047,31 €	6 269 372,06 €	1 348 813,67 €	675 272,32 €	7 602 860,98 €	6 944 644,38 €
TOTAUX	6 254 047,31 €	6 766 339,79 €	1 348 813,67 €	1 566 557,93€	7 602 860,98 €	8 332 897,72 €
Résultats de clôture		512 292,48 €		217 744,26 €		730 036,74 €
Reste à réaliser			403 337,63 €	195 246,20 €	403 337,63 €	195 246,20 €
TOTAUX CUMULES		512 292,48 €	403 337,63 €	412 990,46 €	403 337,63 €	925 282,94 €
RESULTATS DEFINITIFS		512 292,48 €		9 652,83 €		521 945,31 €

Constatant aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

- reconnaît sa sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Compte Administratif 2018 est voté par 19 voix pour, et 7 abstentions (B. DUROTTY, J. DUFAU, P. HAMELIN, E. DESCOUBES, L. DEARY, D. BARNEIX, M. TIZON).

Monsieur le Maire rejoint l'assemblée.

4. Création d'une régie de recettes – produits des cimetières

Rapporteur : Bruno DURROTY

Afin de faciliter le recouvrement des recettes liées au fonctionnement des cimetières de Jurançon (Centre-ville et Chapelle de Rousse), et dans le but de sécuriser l'encaissement de ces recettes, il convient de créer une régie de recettes.

Conformément à la délibération n°2014-24, Monsieur le Maire va créer, par décision (délégation du Conseil Municipal), cette nouvelle régie, et nommera individuellement un régisseur ainsi qu'un mandataire suppléant.

Cette régie sera rattachée au service affaires funéraires-cimetière, situé au sein de l'Hôtel de ville au 6, Rue Charles de Gaulle à Jurançon.

Cette régie de recette sera autorisée à encaisser les produits :

- de la vente de concessions funéraires,
- de la vente de caves-urnes,
- de la vente des cases columbarium,
- de la vente de caveaux pré-construits,
- de la vente des forfaits instaurés pour la dispersion des cendres au jardin du souvenir.

Aucun fonds de caisse n'est mis à disposition dans la mesure où les seules modalités de paiement autorisées seront :

- le paiement par chèques bancaires
- le paiement par titre payable par Internet (TIPI), rendu possible par arrêté du 22 décembre 2009.

Il est envisagé qu'un compte DFT (compte de Dépôts de Fonds au Trésor) soit ouvert auprès de la DDFIP afin de faciliter la gestion de la régie (accès à l'application sécurisées DFT-net ; consultation du solde du compte de régie à j+1 ; visualisation/gestion des virements émis sur le compte de la Commune).

Conformément à l'arrêté du 22 décembre 2009, il est prévu, afin de faciliter les démarches des usagers, de mettre en place pour cette régie, le règlement par titre payable par internet (TIPI). Les modalités d'accès et d'utilisation de ce service proposé par la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) seront définies par convention.

Le Conseil Municipal est amené à délibérer sur :

- l'inscription des crédits budgétaires nécessaires au paiement de l'indemnité de responsabilité versée au régisseur mandataire-suppléant,
- l'autorisation à accorder à Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à l'ouverture d'un compte de dépôts de Fonds au Trésor (compte DFT),
- l'autorisation à accorder à Monsieur le Maire pour signer les conventions d'adhésion et d'accès au service TIPI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- **inscrit les crédits budgétaires nécessaires au paiement de l'indemnité de responsabilité versée au régisseur mandataire-suppléant,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à l'ouverture d'un compte de dépôts de Fonds au Trésor (compte DFT),**
- **autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'adhésion et d'accès au service TIPI.**

5. Tarification régie de recettes – Produits des cimetières

Rapporteur : Bruno DURROTY

A l'occasion de la création de la régie de recettes « Cimetières », il est proposé de conserver à l'identique la grille tarifaire suivante actuellement appliquée :

PRODUITS	TARIFS
Terrain concession 30 ans	
2 m ²	260 €
3 m ²	390 €
4 m ²	520 €
Terrain concession 50 ans (forfait)	
2 m ² ou 3 m ² ou 4 m ²	520 €
Caveau pré-construit	
2 m ² – 2 places	1 570 €
2 m ² – 3 places	2 000 €
3 m ² – 4 places	2 650 €
Cave-urnes	
15 ans	600 €
30 ans	1 100 €
Case Columbarium	
15 ans	500 €
30 ans	1 000 €
Dispersion Jardin du souvenir	
Plaque + gravure	50 €

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur :

- la validation de la grille tarifaire proposée ci-dessus,
- l'application à compter du 26/03/2019 de cette grille tarifaire.

Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- **approuve la grille tarifaire proposée,**
- **approuve l'application de cette grille à compter du 26/03/2019.**

6. Tarification droits de place marché de plein vent

Rapporteur : Bruno DURROTY

La Commission Paritaire du Marché du 15 février 2019 a émis un avis favorable à l'application de la grille tarifaire suivante, concernant le marché hebdomadaire de plein vent.

PRODUIT	TARIF
Redevance stand commerçant (pour 1 jour de marché)	
Tarif abonné	0.90 € / ml
Tarif commerçant occasionnel	1.20 € / ml
Forfait électricité (pour 1 jour de marché)	2.80 €

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- la validation de la grille tarifaire proposée ci-dessus,
- l'application à compter du 01/04/2019 de cette grille tarifaire.

Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- **approuve la grille tarifaire proposée,**
- **approuve son application à compter du 01/04/2019.**

7. Renouvellement du réseau Basse Tension avenue Gaston Cambot : convention de servitude pour le passage d'un câble souterrain

Rapporteur : Serge MALO

Dans le cadre du projet de renouvellement du réseau basse tension « avenue Gaston Cambot », ENEDIS souhaite poser un câble souterrain dans la parcelle communale AC 166 depuis le poste P32 « Gave ». A cet effet, une convention de servitude de passage est proposée entre la Commune de Jurançon et Enédis.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention présentée,
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- **d'approuver les termes de la convention présentée,**
- **et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.**

8. Avis sur le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDID)

Rapporteur : Josiane MANUEL

Conformément à la loi ALUR et après en avoir délibéré en conseil communautaire du 16 mars 2017, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées s'est engagée dans l'élaboration d'un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

Le contenu du plan a été élaboré en partenariat avec les communes, notamment pour la mise en place d'un service d'accueil et d'Information des demandeurs à l'échelle de l'agglomération, avec les organismes de logements sociaux en lien avec l'AROSHA et avec les services de l'Etat (DDTM et DDCS).

Les enjeux du PPGDID de l'agglomération paloise visent à satisfaire le droit à l'information du demandeur en améliorant le niveau d'information que peut avoir un demandeur de logement social sur sa demande, dans un système d'accès au logement social souvent considéré comme complexe et long.

Le PPGDID devra aussi permettre d'assurer une gestion partagée de la demande. Il s'agira d'harmoniser les pratiques autour des attributions et de partager, avec l'ensemble des partenaires, les éléments relatifs à l'évolution de la demande.

Enfin, le PPGDID devra favoriser la mobilisation de « nouvelles clientèles » contribuant par l'élargissement du profil des locataires HLM à soutenir les orientations prises par l'agglomération en matière d'équilibre de peuplement et de recherche de mixité sociale.

Pour répondre à ces enjeux, les principales mesures du plan sont les suivantes :

- un service d'accueil et d'information avec des lieux d'accueil de proximité dans les mairies qui le souhaitent, un lieu commun d'accueil-information et d'enregistrement de la demande, localisé à la Maison de l'Habitat et du projet urbain,
- un travail de consolidation et d'harmonisation des informations diffusée par ces différents lieux,
- un travail de valorisation du parc HLM (communication) et l'expérimentation vers de nouveaux modes d'accès au logement social,
- le partage de la connaissance de l'évolution des demandes à travers le dispositif de gestion partagée de la demande, le travail inter-bailleurs sur les mutations, la mise en place d'une instance chargée d'examiner les situations complexes, etc...

Le plan qui a une durée de 6 ans est un document évolutif afin d'intégrer de nouvelles dispositions législatives et prendre en compte l'avancement de la politique intercommunale de gestion de la demande et d'information du demandeur.

Dans le cadre de sa procédure d'adoption, le projet de Plan est soumis pour avis au Préfet des Pyrénées-Atlantiques et sera présenté lors de la prochaine conférence intercommunale du logement qui aura lieu courant 2019.

Par délibération du 18 février 2019, le conseil municipal a émis un avis défavorable sur le PPGDID.

En effet, la structuration du CCAS de la Commune de Jurançon ne permet pas un accueil de type 2 comme prévu. Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer à nouveau sur cette question SOUS RESERVE d'un classement de la Commune en accueil de type 1.

Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix approuve le Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs SOUS RESERVE du classement de la Commune de Jurançon en accueil de type 1.

9. Convention de mise à disposition d'un ACFI

Rapporteur : Monsieur le Maire

Comme le prévoit le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, la désignation d'un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail (ACFI) est obligatoire dans toute collectivité.

Cette fonction d'inspection consiste à :

- vérifier les conditions d'application de la réglementation
- proposer toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels

Il est possible de confier cette fonction, par convention, au Centre de Gestion. Les conditions et modalités d'intervention sont fixées dans la convention d'inspection.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le Maire à confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Atlantiques la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité prévue par le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié et à signer la convention proposée.

Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- **autorise le Maire à confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Atlantiques la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité prévue par le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié**
- **et autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée.**

10. Création d'emplois non permanents

Rapporteur : Monsieur le Maire

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale stipule dans son article 3-1° que « les collectivités et établissements peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de 18 mois consécutifs ».

Considérant le besoin de renforcer l'équipe technique durant les « pics d'activités » dus à l'organisation des grandes manifestations estivales (Les fêtes de la Chapelle de Rousse, les fêtes patronales, le forum des associations), il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement de personnel non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions suivantes :

ANIMATIONS	Nombre de jours	Montage/ Nombre d'agents	Démontage/ Nombre d'agents
Chapelle de Rousse / Tour de France	5	6	6
Fêtes patronales	4	6	6
Forum des associations / Vuelta	8	6	6

Les agents contractuels ainsi recrutés seront nommés sur le grade d'adjoint technique et rémunérés sur la base de l'indice brut afférent au 1^{er} échelon de ce grade.

Il est proposé à l'assemblée :

- d'approuver la création d'emplois non permanents à temps complet d'adjoint technique, dans les conditions ci-dessus énoncées, nécessaires à la bonne organisation des manifestations estivales,
- de fixer la rémunération de ces emplois à l'indice brut afférent au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants.

Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- **approuve la création d'emplois non permanents à temps complet d'adjoint technique, dans les conditions ci-dessus énoncées, nécessaires à la bonne organisation des manifestations estivales,**
- **fixe la rémunération de ces emplois à l'indice brut afférent au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique,**
- **et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants.**

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2019.

11. Commission accessibilité : rapport annuel 2018

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le rapport de la Commission Accessibilité présente les actions menées en matière d'accessibilité sur la Commune. Ce rapport est présenté pour information, à l'assemblée municipale.

F. TISNE :

Il s'agit de vous présenter le bilan de l'année 2018. La commission s'est réunie 2 fois en 2018. Il s'agit de prendre note des deux comptes-rendus de ces réunions. Des travaux ont été réalisés et vont continuer en 2019.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport présenté.

12. Don de l'Association des Maires 64 à la commune de Jurançon – Intempéries 2018

Rapporteur : Monsieur le Maire

Suite aux intempéries qui ont touché le département le 12 juin 2018, l'Association des Maires et Présidents de Communautés des Pyrénées Atlantiques (ADM64) a lancé une collecte de fonds, ouverte à tous.

Cette collecte a permis de rassembler 17 410 € au total ; l'ADM64 propose de répartir cette somme également entre les communes reconnues en état de catastrophe naturelle. La Commune de Jurançon est éligible à ce don (déformations importantes de chaussées du fait du ruissellement des eaux de pluies – Chemins de Vignau, Saint Faust, Joly, Joliette, Soubacq).

Conformément à l'article L2541-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit délibérer pour accepter ce don.

Le Conseil Municipal est donc amené :

- à se prononcer sur l'acceptation du don de 106,81 € pour la Commune de Jurançon par l'ADM64,
- à autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce don.

Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- **se prononce favorablement sur l'acceptation du don de 106,81 € pour la Commune de Jurançon par l'ADM64,**
- **et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce don.**

QUESTIONS DIVERSES **Présentées par le groupe d'Opposition**

- **Point de situation sur l'école Jean Moulin de Jurançon. Nous avons entendu parler d'un projet de regroupement avec l'école Louis Barthou, qu'en est-il ?**
Monsieur le Maire : Il n'y a pas de projet de regroupement avec l'école Louis Barthou.
- **Point de situation sur le presbytère. Suite au compte-rendu des étudiants, où en est-on ? Qu'en est-il de la partie « Notre Dame » ?**
Monsieur le Maire : la signature de l'acte va se faire dans les prochains jours.
S. MALO : la partie Notre Dame est toujours sous maîtrise d'ouvrage de l'Evêché, qui a été invité à une réunion afin de montrer l'état du bâtiment et leur demander de prendre des mesures qui s'imposent. A ce jour rien n'a encore été fait.
- **Quel avenir pour le local de l'ancien LIDL ?**
Ce bâtiment a un temps d'amortissement important. Tout aménagement reste possible. Le parking a été fermé pour éviter des envahissements.
- **Où en sont les travaux d'aménagement et de sécurisation pour les piétons ainsi que la desserte bus du nouveau LIDL ?**
F. TISNE présente le projet validé par la CDA PP le 22/03/2019.
L'objectif est de maîtriser une voie du Corps Franc Pommies qui ne servira qu'aux vélos et piétons. En sortant de la RD 802 pour rentrer dans le Corps Franc Pommies, il n'y aura plus qu'une voie de circulation jusqu'au feu de l'ancien Lidl. Toute la voie passant près du pont du Néez sera réservée aux piétons. Un mur provisoire va être érigé (bornes ou plots) dans l'attente des travaux définitifs (mur béton de 30 cm de large sur 40/50 cm de haut).
Plus tard, un arrêt de bus desservira la zone jusqu'au parking relié.
La traversée se fera sur la départementale. Les services du Département vont réaliser des travaux de peinture. Tout autre aménagement a été refusé par le Conseil Départemental.
R. LOUSTAU : une 4 voies ne se justifie pas dans cette entrée de Jurançon. J'espère que ce qui va être fait pour un commerce, sera fait pour la jeunesse. Il y a une concentration de jeunes avec les clubs sportifs, et nous demandons depuis longtemps une seule voie de circulation devant les stades.
J. DUFAU : il y a une zone noire pour les piétons très dangereuse.
F. TISNE : je dois rencontrer le 11 avril 2019 le Conseiller Départemental lors de la réunion annuelle sur la voirie, je ferai remonter cette information.

- **Peut-on connaître le circuit et les contraintes de circulation sur la commune lors des massages du Tour de France et de la Vuelta ?**

Monsieur le Maire : le Tour de France passera le 19 juillet et Jurançon se trouve en fin de parcours. Les coureurs arrivent de Gan, empruntent la rue O. Laprunne, Massenet. Les contraintes sont lourdes car la circulation sera fermée de 7 h 45 à 18 h 30.

Robert LOUSTAU : une réunion vous sera proposée courant avril dès que nous aurons une vision plus claire. La commune sera bloquée, la seule voie de dégagement sera la rocade vers Billère. L'installation de barrières se fera à partir du rond-point du Presbytère, jusqu'à l'arrivée. L'installation de ces barrières se fera à partir de 3 h 00. Aucune dérogation de passage ne sera accordée à l'exception des véhicules d'urgence.

C'est un événement pour Pau et l'agglomération. Le Tour de France n'est jamais passé à Jurançon.

La Vuelta passera le 3 septembre 2019.

Monsieur le Maire : pour la Vuelta l'organisation est plus souple car les fermetures auront lieu vers 10 h 30 jusqu'au soir 18 h 00. Le parcours passera devant la Mairie, pour aller au pied de Beauvallon et un cheminement dans les coteaux et retour par Laroin, Corps Franc Pommiès et arrivée à Pau. La caravane sera sur la place du Junqué toute la journée. Cette manifestation est très populaire et beaucoup plus accessible à tous.

B. DURROTY : une réunion sera organisée prochainement destiné au monde économique pour les informer des contraintes dues à cette journée.

- **Qu'en est-il de l'entente rugby Jurançon-Lasseube ?**

R. LOUSTAU : à ce jour il y a une démission totale des dirigeants Jurançonnais dans l'entente avec Lasseube. Chacun repart avec son identité, avec espoir que l'équipe dirigeante se renforce. Ils sont aujourd'hui en phase de démarchage d'entraîneur et de joueurs. Nous leur avons demandé de nous faire savoir au mois de Juin si la saison prochaine ils seront en capacité de repartir avec un groupe (dirigeants et joueurs). Ils ont la volonté. Nous leur faisons confiance et nous aviserons en Juin. La subvention pour 2019 sera attribuée en fonction d'un démarrage ou non de la saison 2019/2020. Je souhaite que ce club réussisse. Le rugby est une identité forte du Béarn même si les clubs souffrent de la baisse des licenciés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.